



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/008/2023

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAU VSAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS INTERNET PAR SATELLITE INTELSAT AGILE CORE A LA BCEAO

AVRIL 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet de sélectionner un prestataire pour la fourniture et l'installation d'équipements de réseau de type VSAT aux fins de permettre l'utilisation de cette liaison, en cas de besoin, au niveau de l'Agence Principale d'Abidjan ou celle de Dakar.

Il convient de préciser que la BCEAO dispose, au Siège, d'une liaison Internet par VSAT souscrite auprès de Intelsat en 2022, selon la formule dénommée Agile Core, un service de type "managé" avec un débit de 30Mbps/4Mbps.

Le prestataire retenu à la fin du processus devra installer et intégrer les équipements dans le parc des équipements Agile Core de la BCEAO chez Intelsat en vue de permettre leur administration par les services support de cet opérateur.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique composé des équipements ci-après :

- modems MDM 6000 ;
- équipements d'optimisation Xiplink (30K) ;
- commutateurs Cisco C3560CX-12PD-S de 12 ports ;
- adaptateurs d'interface (type N - type F) et d'impédance (Adaptateur 50 à 75 Ohm) ;
- amplificateurs à faible bruit LNB type NJS8487SN NORSAT ;
- splitter/combiner passifs 1:2 de type L band ;
- câbles coaxiaux bande L de longueur 120 mètres et seize (16) connecteurs associés ;
- adaptateurs WR137 to type N.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de capacités techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, etc, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat se trouvant en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme de "groupement solidaire" est autorisée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent-vingt (120) jours à compter de la date de transmission des offres.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.10. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) après la mise en service des équipements et la constatation de leur bon fonctionnement, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive.

I.13. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le fournisseur retenu dans le cadre de l'exécution du marché resteront la propriété de la Banque.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le fournisseur resteront sa propriété. Cependant, le fournisseur autorise la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le fournisseur retenu sera censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

I.14. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché, il pourra être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.15. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.16.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.16.2 - Présentation du soumissionnaire

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société ;
 - numéro du registre du commerce ;
 - liste de références similaires ;
 - attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'institution de sécurité sociale ;
 - états financiers (bilan et compte de résultat) certifiés des trois derniers exercices.
-

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.16.3. Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- la présentation synthétique de l'offre ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements et licences ;
- les références techniques similaires ;
- les références des personnes chargées du dossier (qualification et expérience) ;
- un planning de réalisation de la mission ;
- une copie de l'agrément du constructeur des équipements proposés ;
- toute autre information technique jugée utile.

La liste exhaustive des intervenants devra être fournie, avec pour chaque intervenant, outre son CV, son domaine d'expertise, ses certifications professionnelles, ainsi que ses références sur des projets similaires.

I.16.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures et équipements ;
- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les prix unitaires et totaux pour chaque matériel ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership ou Coût total de possession».

A cet égard, ils devront fournir obligatoirement les informations ci-après :

- la durée de vie des matériels et systèmes ;
- la puissance électrique des matériels.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés. Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux.

Les prix devront comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des matériels (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation).

I.17. Variantes

Les variantes sont autorisées dans le cadre du présent appel d'offres.

I.18. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **jeudi 25 mai 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**AO-Z00-DBA-008-2023 - Fourniture et installation d'équipements de réseau VSAT pour la mise en place d'un accès internet par Satellite INTELSAT AGLE CORE à la BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envois de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.19. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés d'autre part. Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante.

I.21. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, par lot, sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète des fournitures qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et de prouver leur origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.22. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.23. Délai de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commenceront à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.24. Réception

La réception sera effectuée, pour chaque site bénéficiaire, en deux (2) temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison et installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties, par site.

I.25. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux matériels livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison desdits matériels dans les locaux de la BCEAO, établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de garantie d'un (1) an pour les équipements, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.26. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation de l'équipementier des matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.27. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment, les risques de transport et de livraison.

I.28. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.29. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

II.1. Fourniture et l'installation d'équipements de réseau VSAT AGILE CORE

Les soumissionnaires devront proposer dans leurs offres des équipements conformes aux spécifications techniques ci-après :

Libellé	Spécifications techniques
Quatre (4) Amplificateurs à faible bruit LNB type NJS8487SN NORSAT	LNB type NJS8487SN NORSAT C-Band Standard : 3.625 to 4.200 GHz
Deux (2) Modems MDM 6000	MDM 6000 avec les licences et les options ci-après: <ul style="list-style-type: none"> • License 32Mbps on downlink and 32Mbps on Uplink • Internal 10 Mhz generator for BUC, • power output for BUC (48V) and LNB (18V) on L BAND interfaces
Deux (2) Commutateurs Cisco C3560CX-12PD-S	Cisco: C3560CX-12PD-S, Catalyst Network
Deux (2) accélérateurs Xiplink	Xiplink: XA (30K - 200 Mbps) avec les licences : <ul style="list-style-type: none"> • maximum Optimized TCP Sessions: 30000 • Aggregate Bitrate 200 Mbps
Deux (2) Adaptateurs WR137 to type N	WR-137 Grooved Flange to N Female Waveguide to Coax Adapter Operating From 5.85 GHz to 8.2 GHz, C Band
Quatre (4) adaptateurs 50 à 75 Ohm	Matching Pad 50 Ohm N Male to 75 Ohm F Female Operating DC to 3GHz
Deux (2) câbles Rx 2m F Male F Male	RG6, RF, Patch, 75 Ohm, F Male F Male, 2m, Black, FM-CXJ6-FM/CX3:B/2.0M
Deux (2) câbles coaxiaux Bande L 120 m et connecteurs associés	<ul style="list-style-type: none"> • Type du câble coaxial : LDF4-50A • Longueur du rouleau est égale à 120 m • Seize(16) connecteurs L4TNM-PSA • Type du connecteur N « mâle » de type L4TNM-PSA
Quatre (4) splitter/combiner passifs 1:2 de type L band;	Splitter/combiner passifs 1:2 de type L band

NB : les équipements devront être livrés avec la dernière version logicielle et toutes les licences nécessaires à leur bon fonctionnement. Par ailleurs, ils devront être configurés et intégrés dans le parc du service managé AGILE CORE chez Intelsat identiquement à l'existant.

En outre, ils devront être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (norme CEE 7/7), Certifié ISO 9001-2008.

II.2. Support et garantie de constructeur

Les soumissionnaires devront fournir pour l'ensemble des équipements les éléments ci-après :

- copie de l'agrément constructeur ;
- garantie matérielle et fonctionnelle d'un (1) an, à compter de la date de livraison effective des équipements ;
- support de maintenance d'un (1) an ;
- service managé AGILE CORE Intelsat.

II.3. Quantités et lieux de livraison des équipements

Les équipements devront être livrés, conformément aux quantités et aux adresses indiquées dans les tableaux ci-après :

Site	Direction Nationale pour le Sénégal	Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	TOTAL
LNB type NJS8487SN NORSTAT	2	2	4
Modem MDM 6000	1	1	2
Commutateur Cisco: C3560CX-12PD-S	1	1	2
Accélérateur Xiplink XA (30K - 200Mbps)	1	1	2
Adaptateur WR-137 Grooved Flange to N Female, C Band	1	1	2
Matching Pad 50 Ohm N (50 Ohm) Male to F (75 Ohm) Female	2	2	4
Câbles Rx 2m, F Male - F Male	2	2	4
Splitter/Combiner passifs 1:2 de type L band	2	2	4
Câble coaxial Bande L 120 m et connecteurs associés	1	1	2

Les adresses de livraison des équipements, par site concerné, sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Site	Adresse
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	Agence Principale d'Abidjan Avenue Abdoulaye Fadiga 01 B.P. 1796 Abidjan 01 Téléphone : + 225 20 20 84 00
Direction Nationale pour le Sénégal	Agence Principale de Dakar Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud, B.P. 3159, Téléphone : + 221 33 889 4545

NB : La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2020 dans les locaux de la BCEAO.

ANNEXE**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'équipements de réseau VSAT pour la mise en place d'un accès internet par satellite INTELSAT AGILE CORE à la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements VSAT pour la mise en place d'un accès internet par satellite INTELSAT AGILE CORE à la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est dejours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
